

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 20 Janvier 2026

Effectif en exercice	19
Présents	18
Votants	18

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Fabienne SOLER, Delphine ROBY-PASCAL, Annie LLOPIS, Caroline PILAN-THEVENIN, Céline BUCLON, Renée VERBO, Annick ARNOLD

Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Gérald BONNARD, Alain THORIN, Christian BUCLON, Stéphane RAJON, Gilles GASPAROTTO, Jessy VAUCHEL, Robert AIMONETTI, André REVOL, Guillaume ROLAND

Pouvoirs :

Excusés :

Angèle SIERRA-NETZER

Secrétaire de séance :

Monsieur Alain THORIN

Date de convocation :
13/01/2026

Vote :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

**20260120 – 04 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE LA
SALLE DE LA MAISON DU VILLAGE A AXA POUR UNE REUNION PUBLIQUE
« ASSURANCE SANTE » A DESTINATION DES HABITANTS DE MAUBEC**

Rapporteur : Fabienne SOLER

La commune a été sollicitée à plusieurs reprises par des administrés sur la proposition de Mutuelle Santé par la commune.

En parallèle la société AXA a démarché la commune pour justement, pouvoir proposer ce type d'offres aux habitants.

Après plusieurs échanges avec d'autres mutuelles, il est convenu que AXA fasse une présentation de leurs offres à la population maubelane.

Il convient de signer une convention avec AXA pour la mise à disposition de la salle de la maison du village à titre gratuit pour lui permettre de présenter leurs formules de contrats Santé aux habitants lors d'une réunion publique qui aura lieu le Jeudi 26 février 2026 à 14h30.

Il convient de préciser que cette mise à disposition de salle et la présentation d'offres n'entraînent pas d'exclusivité avec AXA, la commune n'est responsable que de la mise à disposition d'une salle et que son engagement cesse une fois la réunion publique tenue.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la mise à disposition à titre gratuit de la salle de la Maison du Village à la société AXA pour sa réunion publique « Assurance Santé » du 26 février 2026
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la mise à disposition à titre gratuit de la salle de la Maison du Village à la société AXA pour sa réunion publique « Assurance Santé » du 26 février 2026
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition,

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire
Alain THORIN



Le Maire,
Olivier TISSERAND

